



COMMUNIQUE

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce mardi 23 mars 2021, en exécution de la réquisition n°006/2021 en date du 18 mars 2021 de monsieur le juge chargé du ministère public près le tribunal de première instance de troisième classe de Pagouda, les forces de défense et de sécurité ont procédé à des opérations de prévention et de lutte contre la criminalité dans les localités de Kéméri-da-Sirka-Tchikawa et leurs environs (Préfecture de la Binah).

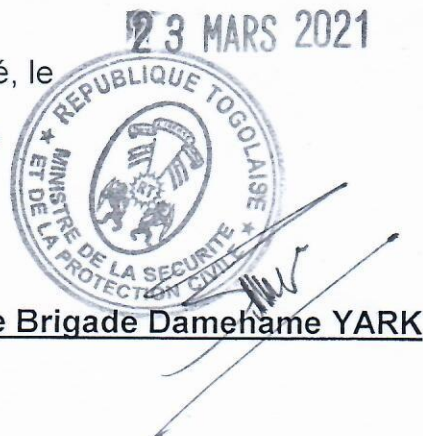
Ces opérations de contrôle de zone ont pour but de préserver la paix, la sécurité et la quiétude des populations et de protéger leurs biens face à la montée inquiétante des menaces sécuritaires de tout genre. Elles ont consisté en des actions de recherches, de fouilles et de perquisitions domiciliaires et se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis d'interpeller une personne suspecte et de saisir divers objets. Il s'agit notamment de sept (07) fusils de chasse, des cartouches de 12 mm, de douze (12) couteaux poignards et des effets militaires. La personne interpellée et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations des localités de Kéméri-da, Sirka et Tchikawa pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le

Le Ministre



Général de Brigade Damehame YARK